Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230227-DEC2023-024-AU Date de télétransmission : 27/02/2023 Date de réception préfecture : 27/02/2023

Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2023-024

Objet: Convention entre la CCPA et Go-on formation pour la mise en place du projet « langue pour l'emploi »

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le projet en faveur de l'emploi local et de l'insertion de la Scop Go-on Formation ;

- DECIDE de signer une convention de mise en place du projet « langue pour l'emploi » de Go-on Formation pour l'année 2023.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2023
Publiée le 28 FEV. 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 27 février 2023.

Le Président

de la Communauté de communes,

AUTE DE COM

Jean-Louis GUYADER